

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 13 JUIN 2024

**Délibération n°2024.06.96**

**Logement de fonction : terme d'une concession par nécessité absolue de service**

**LE TREIZE JUIN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30**, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation** : 07 juin 2024

**Secrétaire de Séance**: Martine FRANCOIS-ROUGIER

Membres en exercice: **75**  
Nombre de présents: **54**  
Nombre de pouvoirs: **12**  
Nombre d'excusés: **9**

**Membres présents** :

Michel ANDRIEUX, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUËT, Chantal DOYEN-MORANGE, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Martine LIEGE-TALON, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD-CALMELS, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

**Ont donné pouvoir** :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Véronique ARLOT à Gérard DESAPHY, Joëlle AVERLAN à Michaël LAVILLE, Françoise COUTANT à Jacky BONNET, Valérie DUBOIS à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Christophe DUHOUX à Raphaël MANZANAS, Fabienne GODICHAUD à Thierry MOTEAU, Jérôme GRIMAL à François NEBOUT, Thierry HUREAU à Francis LAURENT, Corinne MEYER à Martine RIGONDEAUD, Martine PINVILLE à Jean-Jacques FOURNIE, Philippe VERGNAUD à Sophie FORT,

**Excusé.e(s)**:

Minerve CALDERARI, Frédéric CROS, François ELIE, Bertrand GERARDI, Gérard LEFEVRE, Pascal MONIER, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Marcel VIGNAUD,

**Suppléant.e(s)**:

Jean-Claude COURARI par Martine LIEGE-TALON,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024\_06\_96-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2024

Publication : 20/06/2024

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 JUIN 2024**

**DELIBERATION  
N°2024.06.96**

Rapporteur : Eric BIOJOUT

**LOGEMENT DE FONCTION : TERME D'UNE CONCESSION PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE**

Pilier : 9 Une agglomération qui développe et prend soin de ses ressources au service des politiques communautaires et des citoyens  
Ambition : 902-9 Mobilisation des services communautaires  
Enjeux : 90206-9 Piloter la masse salariale

**OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17

Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD : 08 Travail décent et croissance durable

Depuis le transfert du conservatoire au sein des services communautaires en mai 2000, la communauté a conservé le même mode de fonctionnement de l'établissement avec l'existence d'un logement de gardien.

Conformément à la réglementation, par délibération n°163 du 11 juillet 2013, le conseil communautaire a dû fixer les emplois bénéficiaires d'une concession de logement.

A cette époque, seul l'emploi de gardien du conservatoire Gabriel Fauré était identifié pour bénéficier d'une concession par nécessité absolue de service.

Cependant, depuis fin 2023, les missions du gardien ont été modifiées et les fonctions de gardiennage (fermeture, ouverture des locaux en semaine et week-end, mise sous alarme ainsi que contrôles liés à la sécurité du bâtiment) sont désormais confiées à un prestataire extérieur (notamment en raison des niveaux d'alerte Vigipirate nécessitant le recours à des personnes habilitées à visionner les sacs).

De plus, dans le cadre du projet futur de réhabilitation du conservatoire, ce logement sera désaffecté et destiné à un autre usage.

Bien évidemment, l'agent logé a été informé précocement de cette fin de concession et dispose depuis plusieurs mois déjà d'un planning de travail amélioré, compris dans des plages horaires resserrées, favorisant une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle et familiale.

La notion de nécessité absolue de service n'étant plus remplie, l'assemblée délibérante peut décider de retirer la concession accordée à l'emploi de gardien du conservatoire.

Vu l'avis du comité social territorial,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024\_06\_96-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2024

Publication : 20/06/2024

**Je vous propose :**

**DE RETIRER** la concession de logement pour nécessité absolue de service au logement de gardien situé au conservatoire, place Henri Dunant à Angoulême, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

<b>Pour : 66 Contre : 0 Abstention : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
--	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024\_06\_96-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2024  
Publication : 20/06/2024